



CONSEIL D'ADMINISTRATION

74e assemblée

27 janvier 2009

Procès-verbal de la soixante-quatorzième assemblée du Conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan, séance tenue le 27 janvier 2009 à 19 :00 heures au CLSC Saint-Tite, 750, rue du Couvent à Saint-Tite.

Présences :

- Monsieur Aimé Bernier
- Madame Guylaine Breault
- Madame Michelle Carignan
- Madame Nancy Gauthier
- Monsieur Jean-Marc Gagnon
- Madame Anne-Marie Gingras
- Madame Julie Goyette
- Madame Aline Grondin
- Madame Lorraine Levasseur
- Monsieur Gilles Maurais
- Madame Céline Roy
- Madame Alice Trottier

Absences motivées :

- Madame Hélène Pépin
- Madame Johanne Soucy
- Monsieur Yvon Veillette

Monsieur Gilles Maurais préside l'assemblée et monsieur Alain Corriveau, directeur général, agit à titre de secrétaire.

Assiste également à cette assemblée, monsieur Michel Champagne et mesdames Chantal Carignan et Manon Trudel.

CA-074-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits par le Règlement de régie interne et le quorum étant satisfait, monsieur Gilles Maurais, président, souhaite la bienvenue aux administrateurs et procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 :00 heures.

Résolution : 1169-01-09
Relative à l'ouverture de l'assemblée

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, de procéder à l'ouverture de l'assemblée à 19 :00 heures.

- Adoptée à l'unanimité -

CA-074-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution : 1170-01-09
Relative à l'adoption de l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, que l'ordre du jour suivant soit adopté.

- CA-074-01 Ouverture de l'assemblée.
- CA-074-02 Adoption du projet d'ordre du jour.
- CA-074-03 Adoption du procès-verbal du 18 novembre 2008
- CA-074-04 Suivi au procès-verbal du 18 novembre 2008
- CA-074-05 Parole à l'assemblée (selon l'article 42 du règlement de régie interne).
- CA-074-06 Sujets soumis pour décision :
 - 6.1 Nomination de madame Julie Goyette au conseil d'administration
 - 6.2 Démission de madame Sandra Veillette
 - 6.3 Lac-à-l'épaule du conseil d'administration
 - 6.4 Lits au permis
 - 6.5 Comité *Gala Reconnaissance*
 - 6.6 Projet d'accessibilité à l'Hôtel de Ville de Saint-Tite
 - 6.7 Comité d'évaluation du directeur général
 - 6.8 Autorisation de fournir des informations (Collège des médecins vs CQA)
 - 6.9 Programme-cadre prévention des infections
 - 6.10 Comité de négociation des conditions de travail des gestionnaires
- CA-074-07 Rapports statutaires soumis pour adoption :
 - 7.1 Rapport du comité de vigilance du 26 janvier 2009
 - a) Examen des plaintes
 - b) Clientèle en hébergement
 - c) Gestion des éclosions (dépôt sur place)
 - 7.2 Rapport du comité de vérification
 - a) suivi financier à la période 9 finissant le 6 décembre 2008 (dépôt sur place)
 - 7.3 Rapport du comité de suivi des ressources humaines
 - a) Suivi de l'évolution des griefs
 - b) Rapport d'utilisation du PAE
 - c) Suivi du mouvement de main d'œuvre
 - d) Suivi de l'évolution de l'assurance-salaire (période 8)
 - 7.4 Rapport du directeur général

- CA-074-08 Sujets soumis pour information :
- 8.1 Comité d'analyse des contrats d'approvisionnement et de services (Loi 17)
 - 8.2 Exécutif du CMDP
- CA-074-09 Correspondance.
- CA-074-10 Autres sujets :
- 10.1 Nomination Céline Roy à la SADC
 - 10.2 Demande d'appui de la Coopérative de Solidarité en Habitation de St-Stanislas
 - 10.3 Démission au C.A. et nomination au comité de suivi des ressources humaines
 - 10.4 Moratoire sur le développement des RNI
- CA-074-11 Levée de l'assemblée.

- Adoptée à l'unanimité –

CA-074-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la rencontre du 18 novembre 2008 étant conforme, les membres en disposent.

Résolution : 1171-01-09
Relative à l'adoption du procès-verbal de la soixante et onzième assemblée

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter le procès-verbal de la soixante et treizième (73^e) assemblée du conseil d'administration, réunion tenue 18 novembre 2008, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

CA-074-04

SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les membres du conseil d'administration sur les suites qui ont été données au procès-verbal de la soixante-treizième assemblée du conseil d'administration tenue le 18 novembre 2008.

CA-073-05 **Parole à l'assemblée**

Le suivi a été fait par monsieur Michel Champagne.

CA-073-06.1 **Politique sur la planification des interventions auprès de la clientèle du CSSS Vallée-de-la-Batiscan**

La politique a été présentée aux cadres aux fins d'application par leur équipe respective.

CA-073-06.2 **Renouvellement de nomination pour un médecin**

Les suivis ont été réalisés avec la directrice des services professionnels.

CA-073-10.2 Signature des effets bancaires

Les documents ont été signés afin de permettre le changement de signataire à compter du 4 janvier 2009.

Résolution : 1172-01-09
Relative à l'adoption des suivis
au procès-verbal

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter les suivis au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 novembre 2008, tel que présenté.

— Adoptée à l'unanimité —

CA-074-05

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

4 participants à cette assemblée.

Monsieur Jean-Claude Landry, président du syndicat s'adresse aux membres du conseil d'administration. Il souligne que cette visite est une suite à celle du 18 novembre dernier et s'interroge sur la pertinence et les coûts des locaux temporaires.

Monsieur Landry soutient qu'il y a des difficultés récurrentes de fonctionnement en lien avec le déploiement des équipes. Il donne en exemple :

- ♦ Téléphonie ;
- ♦ Informatique ;
- ♦ Courrier ;
- ♦ Confidentialité.

Le dépôt d'une lettre est fait au président du conseil d'administration.

Comme il est prévu à l'article 42 du règlement de régie interne du CSSS Vallée-de-la-Batiscan, une réponse sera rendue aux demandeurs dans les meilleurs délais possibles.

CA-074-06

SUJETS SOUMIS POUR DÉCISIONS :

6.1 Nomination de madame Julie Goyette au conseil d'administration

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les membres du conseil d'administration qu'un poste au conseil d'administration est toujours vacant. Madame Julie Goyette, TTS désire être nommée à titre de représentante du conseil multidisciplinaire (CM) au sein du conseil d'administration. Sa candidature a donc été soumise.

Après échanges et discussion, la résolution suivante est adoptée :

Résolution : 1173-01-09
Relative à la nomination de madame Julie Goyette
au conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE l'établissement doit s'assurer que la représentativité au sein du conseil d'administration soit conforme aux différents collèges électoraux.

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'accepter la candidature de madame Julie Goyette, TTS, à titre de représentante du conseil multidisciplinaire au sein du conseil d'administration.

- Adoptée à l'unanimité –

6.2 Démission de madame Sandra Veillette

Monsieur Gilles Maurais, président, informe les membres du conseil d'administration à l'effet que madame Sandra Veillette, représentante du conseil des infirmières et infirmiers, a démissionné de son poste d'administratrice.

Après échanges et discussions, les administrateurs adoptent la résolution suivante.

Résolution : 1174-01-09

Relative à la démission de madame Sandra Veillette

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'accepter la démission de madame Sandra Veillette, à titre de représentante du conseil des infirmières et infirmiers au sein du conseil d'administration et que des remerciements lui soient adressés pour son implication au conseil d'administration.

- Adoptée à l'unanimité –

6.3 Lac-à-l'épaule du conseil d'administration

Monsieur Gilles Maurais, président du conseil d'administration, informe les membres sur la tenue du lac-à-l'épaule.

Le conseil d'administration a l'habitude de tenir un lac-à-l'épaule par année afin de donner les orientations, revoir son mode de fonctionnement et se partager certaines responsabilités.

De mai 2007 à septembre 2008, le conseil d'administration a entrepris une démarche d'autoévaluation qui devait être traitée lors d'un lac-à-l'épaule au début d'octobre 2008. L'activité n'a pu avoir lieu.

Pour permettre au conseil d'administration de finaliser la démarche d'évaluation de son fonctionnement et amorcer une réflexion quant aux orientations de l'établissement pour les prochaines années, le conseil d'administration convient de la date du 27 avril 2009 pour la tenue de l'activité et donne au président du CA et au directeur général la responsabilité de l'organiser.

Résolution : 1175-01-08

Relative à la tenue d'un lac-à-l'épaule du conseil d'administration

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter la date du 27 avril 2009 pour la tenue de l'activité et de donner au président du CA et au directeur général la responsabilité de l'organiser.

- Adoptée à l'unanimité –

6.4 Lits au permis

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les membres du conseil d'administration à l'effet que conformément à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-5) et au Règlement sur la délivrance et le renouvellement du permis d'un établissement (D. 1373-84, 84-06-13), l'établissement a le devoir de mettre à jour l'information qui y est inscrite. Cette demande doit être présentée au moins 6 mois avant la date d'échéance et être accompagnée d'une résolution du conseil d'administration qui autorise la présentation de la demande.

Il est proposé de faire modifier les renseignements à inscrire au permis comme suit :

Centre multiservice Foyer Mgr Paquin : réduction de trois (3) lits d'hébergement permanent. Le permis devrait maintenant indiquer :

49 lits d'hébergement permanent
1 lit d'hébergement temporaire

Centre multiservice Foyer de Sainte-Thècle : réduction de cinq (5) lits d'hébergement permanent. Le permis devrait maintenant indiquer :

40 lits d'hébergement permanent
1 lit d'hébergement temporaire

Cette réduction de 8 lits d'hébergement permanent s'accompagne d'une création de 10 places en RNI dans la MRC de Mékinac dont cinq (5) ont déjà été créées ainsi que de mesures de soutien à domicile spécifiques.

Après échanges et discussions, les administrateurs adoptent la résolution suivante :

Résolution : 1176-01-09
Relative à la modification du nombre de lits au permis

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le nombre de lits au permis indiqué sur nos permis d'exploitation conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT qu'en fonction du plan de vieillissement nous avons modifié le nombre de lits en CHSLD par l'ajout de nouveaux types de ressources ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, que le conseil d'administration adopte une résolution autorisant le directeur général à faire la demande d'ajustement du nombre de lits au permis conformément à l'évolution de son plan de vieillissement.

- Adoptée à l'unanimité –

6.5 Comité Gala Reconnaissance

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, rappelle aux membres du conseil d'administration que depuis maintenant 8 ans, ceux-ci soulignent, lors d'une soirée Gala reconnaissance, la contribution de l'ensemble de ses employés à la dispensation des services sur le territoire du CSSS Vallée-de-la-Batiscan. Au cours de ce Gala, l'établissement souligne l'apport des employés qui ont 25 années de service ainsi que celui des employés qui quittent pour la retraite.

Un comité de travail réunissant un représentant de chacune de nos installations travaille à l'organisation de cette activité qui se tiendra cette année le 7 mai 2009.

Le comité organisateur souhaite qu'un membre du conseil d'administration participe aux travaux de ce comité afin d'explorer des possibilités d'une plus grande implication des membres du conseil d'administration au cours du Gala.

Après échanges et discussions, les administrateurs adoptent la résolution suivante.

Résolution : 1177-01-09
Relative au comité *Gala Reconnaissance*

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration désire assumer ses responsabilités envers ses employés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration souhaite reconnaître et souligner leur apport et contribuer tangiblement à la réussite de ce Gala.

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, de nommer mesdames Nancy Gauthier et Michelle Carignan (substitut) au comité organisateur du Gala Reconnaissance.

- Adoptée à l'unanimité –

6.6 Projet d'accessibilité à l'Hôtel de Ville de Saint-Tite

Monsieur Gilles Maurais, président, informe les administrateurs à l'effet que la municipalité de St-Tite a écrit au président du conseil d'administration afin d'avoir un appui de l'établissement dans sa demande au Fonds pour l'accessibilité du gouvernement fédéral pour rendre accessible l'Hôtel de Ville.

En 2005, le conseil d'administration avait lui-même sensibilisé la Ville de St-Tite à la réalité de la population à mobilité réduite et demandé à la municipalité d'entreprendre des démarches en vue de réduire les barrières architecturales.

Après échanges et discussions, les administrateurs adoptent la résolution suivante.

Résolution : 1178-01-09
Relative au projet d'accessibilité à l'Hôtel de Ville de Saint-Tite

CONSIDÉRANT QUE le CSSS Vallée de-la-Batiscan est préoccupé par l'existence de barrières architecturales qui limitent l'accès et la participation citoyenne de la population à mobilité réduite de St-Tite ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de St-Tite d'améliorer l'accessibilité aux locaux de l'Hôtel de Ville pour sa population.

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter une résolution appuyant la Ville de St-Tite dans son projet d'aménagement de son Hôtel de ville.

- Adoptée à l'unanimité –

6.7 Comité d'évaluation du directeur général

Monsieur Gilles Maurais, président, informe les administrateurs à l'effet que l'évaluation du directeur général se veut un mécanisme privilégié de communication entre le conseil d'administration et le directeur général en ce qui a trait aux objectifs et attentes en lien avec son plan de travail.

Elle prend la forme d'un système structuré et formel permettant de préciser et de transmettre mutuellement les attentes des parties. Elle permet au directeur de recevoir une rétroaction sur son rendement en lien avec la mission, les valeurs et les orientations de l'établissement.

Le comité d'évaluation du directeur général exerce les fonctions suivantes :

- ♦ Planifier, avec le directeur général, la démarche d'évaluation;
- ♦ Établir, avec le directeur général, les objectifs et résultats attendus ;
- ♦ Évaluer les résultats obtenus ;
- ♦ Faire toute recommandation pertinente au conseil d'administration.

Après échanges et discussion, les administrateurs adoptent la résolution suivante.

Résolution : 1179-01-09
Relative au comité d'évaluation du directeur général

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, que le comité soit remis en fonction conformément au règlement interne de l'établissement et qu'il soit composé des présidents :

- ♦ du conseil d'administration
- ♦ du comité des ressources humaines
- ♦ du comité de vigilance
- ♦ du comité de vérification.

afin qu'une rencontre avec le nouveau directeur général puisse être planifiée.

- Adoptée à l'unanimité –

6.8 Autorisation de fournir des informations (Collège des médecins vs Conseil québécois d'agrément)

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les administrateurs à l'effet qu'un nouveau programme conjoint d'agrément s'adressant aux Centres de santé et de services sociaux du Québec est en vigueur depuis le 1er janvier 2008. Ce programme réunit les expertises d'Agrément Canada et du Conseil québécois d'agrément.

En vertu du protocole de collaboration qui lie le Conseil québécois d'agrément et le Collège des médecins du Québec, ce dernier fournit, sur demande et après consentement du conseil d'administration des établissements concernés, un rapport.

Le conseil d'administration doit autoriser le Collège à fournir au Conseil les informations demandées.

Après échanges et discussions, les administrateurs adoptent la résolution suivante.

Résolution : 1179-01-09

Relative à l'autorisation de fournir des informations (Collège des médecins vs CQA)

CONSIDÉRANT QUE l'établissement doit se conformer au protocole de collaboration qui lie le Conseil québécois d'agrément et le Collège des médecins du Québec ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'autoriser le Collège des médecins du Québec à fournir au Conseil québécois d'agrément un rapport portant sur :

- ♦ La tenue des dossiers médicaux, leur évaluation et leur parachèvement le cas échéant;
- ♦ La qualité de l'exercice de la médecine, sans renseignement nominatif, soit sans renseignement qui concerne une personne physique et permettant de l'identifier;
- ♦ Le fonctionnement du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ou du service médical, au regard de l'évaluation de l'exercice professionnel.

et d'autoriser le Conseil québécois d'agrément à fournir au Collège le statut d'agrément décerné au Centre.

- Adoptée à l'unanimité –

6.9 Programme-cadre prévention des infections

Madame Aline Grondin, présidente du comité de vigilance et de la qualité, informe les administrateurs à l'effet que le programme-cadre se veut un document qui guide les orientations et décisions en prévention et contrôle des infections. Il présente 6 volets :

- ♦ La surveillance ;
- ♦ Les politiques, procédures et mesures de soutien en matière de prévention et de contrôle des infections nosocomiales ;
- ♦ L'éducation et la formation ;
- ♦ L'évaluation du programme ;
- ♦ La communication et l'information ;
- ♦ La gestion des éclosions.

Le programme-cadre sert de référence au programme de prévention des infections qui constitue l'outil de référence des intervenants. Le programme-cadre est quant à lui l'outil de référence de l'équipe de prévention et contrôle des infections ainsi que des gestionnaires de l'établissement.

Après échanges et discussions, les administrateurs adoptent la résolution suivante.

Résolution : 1180-01-09
Relative au programme-cadre prévention des infections

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, que les membres du conseil d'administration adoptent le programme cadre sur recommandation des membres du comité de vigilance et de la qualité.

- Adoptée à l'unanimité –

6.10 Comité de négociation des conditions de travail des gestionnaires

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les administrateurs à l'effet qu'un nouveau comité doit être mis sur pied afin de faciliter le recrutement et la rétention du personnel d'encadrement.

Ce comité devrait être composé du directeur général et deux membres du conseil d'administration.

Après échanges et discussions, les administrateurs adoptent la résolution suivante.

Résolution : 1179-01-09
Relative à la formation d'un comité de négociation des conditions de travail des gestionnaires

CONSIDÉRANT QUE l'établissement doit prendre les mesures nécessaires afin de faciliter le recrutement et la rétention des cadres ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, de nommer :

- ♦ Alain Corriveau, directeur général
- ♦ Gilles Maurais, président du conseil d'administration
- ♦ Céline Roy, administratrice

Sur le comité de négociation des conditions de travail des gestionnaires.

- Adoptée à l'unanimité –

7.1 Rapport du comité de vigilance et de la qualité du 26 janvier 2009

Madame Aline Grondin, présidente du comité de vigilance et de la qualité, informe les administrateurs de l'essentiel des discussions tenues lors de la rencontre du comité de vigilance et de la qualité le 26 janvier 2009.

Rapport sur la liberté de mouvement

- ♦ Amélioration très appréciable quant au nombre de clients sous contention dans les quatre centres multiservices.
- ♦ Les pourcentages varient entre 7 % et 19 % des clients ayant des contentions (sauf les ridelles). À noter que l'an passé, le pourcentage se situait entre 13 % et 32 %.

Rapport de suivi PI, PSI, PIR et PTI

Suite aux recommandations des rapports des visites ministérielles en CHSLD et RNI et à des engagements pris en équipe clinique des cadres, il fût convenu que les plans d'interventions soient élaborés et révisés pour 90 % de la clientèle hébergée et 80 % de la clientèle inscrite.

La politique adoptée cet automne précise la norme de quatre interventions et justifie l'élaboration d'un plan d'intervention pour la clientèle inscrite.

- ♦ PI : Plan d'intervention.
- ♦ PSI : Plan de service individualisé.
- ♦ PIR : Plan d'intervention ressource (dans les ressources non institutionnelles).
- ♦ PTI : Plan thérapeutique infirmier découlant de la loi 90 et qui est progressivement implanté dans tous les secteurs jusqu'en avril 2009. (Aucune donnée statistique n'est extraite avant cette date).

Un recensement des données à partir des systèmes info-clientèle permet d'établir que :

- ♦ Les PI sont élaborés à 90 % pour la clientèle en centre multi-service.
- ♦ Des corrections, dans la codification, sont encore à faire par les intervenants concernant les PIR.
- ♦ L'atteinte d'élaboration des PI varie à la période 9 entre 50 % et 65 %. Celle-ci demeure stable depuis la période 7.

Après échanges et discussions, les administrateurs adoptent la résolution suivante.

Résolution : 1181-01-09

Relative au rapport du comité de vigilance du 26 janvier 2009

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, que les membres du conseil d'administration adoptent le rapport du comité de gestion des risques et de la qualité sur recommandation des membres du comité de vigilance et de la qualité.

- Adoptée à l'unanimité –

A) Rapport sur l'examen des plaintes du 8 novembre 2008 au 8 janvier 2009

Madame Aline Grondin, présidente du comité de vigilance et de la qualité, informe les membres du conseil d'administration à l'effet que le comité a procédé à l'étude détaillée du rapport sur les plaintes pour la période du 8 novembre 2008 au 8 janvier 2009.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1182-11-08
Relative au rapport sur l'examen des plaintes
pour la période du 8 novembre 2008 au 8 janvier 2009

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter le rapport sur les plaintes pour la période du 8 novembre 2008 au 8 janvier 2009 tel que recommandé par le comité de vigilance et de la qualité.

- Adoptée à l'unanimité –

B) Rapport sur la clientèle en hébergement

Madame Aline Grondin, présidente du comité de vigilance et de la qualité, informe les membres du conseil d'administration sur les taux d'occupation et le mouvement de la clientèle pour l'ensemble de nos ressources d'hébergement (CHSLD et RNI).

Le rapport qui a fait l'objet d'une étude détaillée démontre que pour la période du 8 novembre 2008 au 16 janvier 2009 :

en CHSLD :

- ♦ 151 lits sont dressés
- ♦ 5 places libres (en processus pour une admission)
- ♦ 5 clients en attente

en RNI :

- ♦ 57 lits sont dressés
- ♦ 1 place libre (en processus pour une admission)
- ♦ 5 clients en attente

Mouvement de la clientèle du 8 novembre 2008 au 16 janvier 2009 :

- ♦ 14 admissions
- ♦ 4 départs
- ♦ 17 décès

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1183-01-09
Relative au rapport sur la clientèle en
hébergement au 16 janvier 2009

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter le rapport sur les taux d'occupation et mouvement de la clientèle de nos ressources d'hébergement pour la période du 8 novembre 2008 au 16 janvier 2009, tel que recommandé par le comité de vigilance et de la qualité.

- Adoptée à l'unanimité –

C) Rapport sur les éclosions

Madame Aline Grondin, présidente du comité de vigilance et de la qualité, informe les membres du conseil d'administration sur les éclosions survenues pour la période du 14 novembre 2008 au 26 janvier 2009 :

Éclosion de gastro-entérite

Entre le 21 et le 24 janvier : une présomption d'éclosion de gastro-entérite est survenue au Centre multiservice Foyer Mgr Paquin :

- ♦ Durée symptomatique : 24 heures
- ♦ Durée de l'isolement : 72 heures
- ♦ Nombre de clients atteints : 4

À ce jour, il n'y a aucun cas de *Clostridium difficile*, ni de cas de syndrome d'allure grippale (SAG) dans l'établissement.

Toutefois dans nos centres multiservices :

- ♦ Un client est décédé du C difficile. La bactérie multi résistante avait été acquise en centre hospitalier. Durée du séjour en centre multiservice : 5 jours.
- ♦ Un client ayant séjourné en centre hospitalier y a acquis le C difficile. Durée des symptômes : 6 jours.
- ♦ Un client sujet à récurrence a été isolé pour C difficile. Durée des symptômes : 15 jours.

À noter que pour tous ces clients, un traitement approprié a été administré. Les mesures requises de prévention et contrôle des infections avaient été mise en place.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1184-01-09
Relative au rapport sur les éclosions

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter le rapport sur les éclosions pour la période du 14 novembre 2008 au 26 janvier 2009, tel que recommandé par le comité de vigilance et de la qualité.

- Adoptée à l'unanimité –

7.2 Rapport du comité de vérification

A) Rapport financier de la période 9 au 6 décembre 2008

M. Jean-Marc Gagnon, membre du comité de vérification, informe les administrateurs sur notre situation financière au 6 décembre 2008.

Le rapport déposé démontre qu'à cette période nous dégageons un surplus budgétaire de 11 399 \$

Ce rapport a fait l'objet d'une étude détaillée par les membres du comité de vérification et ceux-ci recommandent au conseil d'administration de procéder à son adoption.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1185-01-09
Relative au rapport financier à
la période 9 – 6 décembre 2008

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude détaillée du rapport financier à la période 9, le comité de vérification recommande au conseil d'administration son adoption;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter le rapport financier à la période 9, finissant le 6 décembre 2008, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

7.3 Rapport du comité de suivi des ressources humaines

Madame Céline Roy, représentante du comité de suivi des ressources humaines, informe les membres du conseil d'administration des dossiers qui ont fait l'objet d'une étude détaillée en lien avec la gestion des ressources humaines

A) Suivi de l'évolution des griefs

Madame Céline Roy, membre du Comité de suivi des ressources humaines, informe les membres du conseil d'administration sur l'évolution des griefs.

Catégorie 1

(personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires)

Nbre griefs actifs	7
Nbre griefs à incidences monétaires	5
Nbre de griefs en arbitrage	1

Catégorie 2

(personnel paratechnique, services auxiliaires et de métiers)

Nbre griefs actifs	21
Nbre griefs à incidences monétaires	7
Nbre de griefs en arbitrage	1

Catégorie 3

(personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration)

Nbre griefs actifs	11
Nbre griefs à incidences monétaires	5
Nbre de griefs en arbitrage	0

Catégorie 4

(Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux)

Nbre griefs actifs	3
Nbre griefs à incidences monétaires	1
Nbre de griefs en arbitrage	0

Toutes catégories4

(griefs syndicaux collectifs)

Nbre griefs actifs	5
Nbre griefs à incidences monétaires	2
Nbre de griefs en arbitrage	0

Le comité des ressources humaines a procédé à l'étude de ce dossier et nous en recommande son adoption.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1186-01-09

Relative à l'adoption du rapport sur le suivi de l'évolution des griefs

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi sur les ressources a procédé à l'étude du dossier sur l'évolution des griefs et qu'il nous en recommande l'adoption;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter le suivi de l'évolution des griefs, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

B) Rapport d'utilisation du PAE

Madame Céline Roy, membre du Comité de suivi des ressources humaines, informe les membres du conseil d'administration sur le rapport d'utilisation du PAE.

Pour la période du 01 avril 2008 au 31 décembre 2008 :

Total de clients	51
Nombre de nouvel accès	23
Nombre de réaccès – nouveau problème.....	28
Nombre de réaccès – même problème	0

Services utilisés :

Services de base :

Problèmes liés au travail.....	3
Problèmes de dépendance.....	0
Problèmes conjugaux	10
Problèmes familiaux	5
Problèmes personnels/émotifs	22

Autres facteurs de stress situationnels	2
<u>Services juridiques</u>	7
<u>Services financiers</u>	1
<u>Services Accèsanté</u>	0
<u>Services et soins aux enfants</u>	0
<u>Services et soins aux personnes âgées</u>	0
<u>Services Accèrépit</u>	0
<u>Services de Nutrition</u>	1

Les membres du comité de suivi sur les ressources humaines ont procédé à l'étude détaillée de ce dossier et après étude nous en recommandons l'adoption.

Résolution : 1187-01-09
Relative à l'adoption du rapport d'utilisation
du programme d'aide aux employés

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi des ressources humaines a procédé à l'étude détaillée du rapport;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi des ressources humaines nous recommande l'adoption du rapport;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter le rapport sur l'utilisation du programme d'aide aux employés pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2008, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

C) Suivi du mouvement de main-d'œuvre

Madame Céline Roy, membre du Comité de suivi des ressources humaines, informe les membres du conseil d'administration sur le suivi du mouvement de main-d'œuvre pour la période du 1^{er} avril au 6 décembre 2008.

Pour cette période, un nombre total de quarante-neuf (49) embauches ont eu lieu pour l'ensemble de nos organisations, réparties entre nos six (6) installations.

Pour la même période, un nombre total de cinquante et un (51) départs ont eu lieu pour l'ensemble de notre organisation, répartis entre nos six (6) installations.

Les membres du comité de suivi des ressources humaines ont reçu l'entier de l'information sur ce dossier et après étude nous en recommandons son adoption.

Résolution : 1188-01-09
Relative à l'adoption du rapport sur
le suivi de mouvement de la main d'œuvre

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi des ressources humaines a procédé à l'étude détaillée du rapport ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de suivi des ressources humaines nous recommande l'adoption du rapport ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter le rapport sur le suivi du mouvement de la main d'œuvre de notre organisation, pour la période du 1^{er} avril au 6 décembre 2008, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

D) Rapport sur le suivi de l'évolution de l'assurance-salaire – période 8

Madame Céline Roy, membre du Comité de suivi des ressources humaines, informe les membres du conseil d'administration sur le rapport sur le suivi de l'évolution de l'assurance-salaire – période 8.

Elle indique que nous avons budgété un taux de 5,78 pour l'année 2008 – 2009 et que pour la période 8, nous avons terminé à 6,55, ce qui engendre un écart de 0,77 par rapport aux prévisions budgétaires.

Les membres présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions à leur satisfaction.

Résolution : 1189-01-09
Relative à l'adoption du rapport
sur l'évolution de l'assurance salaire – période 8

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'approuver le rapport sur l'évolution de l'assurance salaire à la 8^e période 2008-2009, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

7.4 Rapport sur les activités du directeur général

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, présente aux administrateurs le rapport de ses activités pour la période du 5 au 30 janvier 2009.

Pour la période du 5 janvier au 13 janvier, j'ai commencé à prendre connaissance des différents dossiers de l'établissement. J'ai prévu me garder du temps chaque semaine pour m'approprier les dossiers de fonds pour l'établissement en fonction d'un calendrier historique.

J'ai tenu des rencontres individuelles avec une partie des gestionnaires. Je souhaite avoir rencontré une première fois tous les gestionnaires d'ici la fin janvier.

J'ai aussi planifié avec le comité de direction des rencontres avec le personnel. J'ai aussi prévu 10 rencontres qui se dérouleront du

19 au 30 janvier. À cela s'ajoutent trois rencontres des réseaux locaux, une rencontre de comité de développement social et d'autres rencontres de comités internes.

Deux rencontres des directeurs généraux sont planifiées dont un conseil d'administration du CSRA et une rencontre DG-AQESSS.

Je souhaite aussi planifier une visite des milieux de vie pour rencontrer les bénévoles, les comités d'usagers et les résidents en février.

Par la suite, je devrais être en mesure de préparer un plan de travail transitoire (premiers 6 mois) pour répondre à certains enjeux importants et relativement urgents.

Les administrateurs présents reçoivent les explications pertinentes ainsi que réponses à leurs questions, à leur satisfaction.

Résolution : 1190-01-09
Relative à l'adoption du rapport
d'activités du directeur général

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'adopter le rapport d'activités du directeur général pour la période du 5 au 30 janvier 2009, tel que présenté.

- Adoptée à l'unanimité –

CA-074-08

SUJETS SOUMIS POUR INFORMATIONS :

8.1 Comité d'analyse des contrats d'approvisionnement et de services (Loi 17)

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les membres du conseil d'administration que conformément à la politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics du réseau de la santé et des services sociaux, l'établissement (article 10 de la présente politique) a jusqu'au 1er avril 2009 pour adopter (amender) sa politique interne d'approvisionnement.

Une démarche régionale est en cours pour soutenir les établissements dans l'élaboration de cette politique, mais d'ici à ce que l'outil soit disponible et puisse être adopté par le conseil d'administration, l'établissement va entreprendre des démarches en vue d'obtenir des appels d'offres qui vont assurer la réalisation de plusieurs projets et contrats.

Le directeur général souhaite que les modalités d'analyse et de suivi des appels d'offre et contrats que l'établissement va devoir traiter soient mises en place et opérationnelles.

La loi prévoit la mise en place d'un comité d'évaluation des soumissions composé d'un minimum de trois personnes dont l'une doit être externe à l'établissement public concerné par l'appel d'offres. Le directeur général doit aussi désigner la ou les personnes pouvant agir à titre de secrétaire du comité de sélection.

Dans ce contexte, il a déjà identifié :

- ♦ Monsieur Michel Champagne qui siégera à titre de secrétaire du comité
- ♦ Monsieur Mario Rodrigue
- ♦ Sur recommandation, il compte inviter monsieur Gilles Barbeau comme membre externe à l'établissement

Il est aussi possible que le directeur général sollicite un membre du conseil d'administration pour y participer. À cet effet, si des personnes sont intéressées, elles sont invitées à lui faire connaître leur intérêt.

8.2 Composition de l'exécutif du CMDP

Monsieur Gilles Maurais, président du conseil d'administration, informe les membres que suite aux élections qui ont eu lieu en juin 2008, la composition de l'exécutif du CMDP est la suivante :

- ♦ Président : Dr Rémi Grandisson
- ♦ Vice-Président : Dre Carlyne Sirois
- ♦ Secrétaire : Dre Michèle Cloutier
- ♦ Directeurs : Dre Julie Grenier, Dr Jean-Paul Lerat et Jean Cossette, Phm

CA-074-09

CORRESPONDANCE

Information sur des correspondances reçues par l'entremise du président ou du directeur général

- ♦ Carte de remerciements de la part de la part de la famille d'un usager

CA-074-10

AUTRES SUJETS

10.1 Nomination de madame Céline Roy à la SADC

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les administrateurs à l'effet que suite à la démission de madame Gaétane Tremblay, nous devons nommer un nouveau membre sur le conseil d'administration de la SADC.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1191-01-09
Relative à la nomination de madame Céline Roy
sur le conseil d'administration de la SADC

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, de nommer madame Céline Roy afin de siéger sur le conseil d'administration de la SADC.

- Adoptée à l'unanimité –

10.2 Demande d'appui de la Coopérative de Solidarité en Habitation de St-Stanislas

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les membres qu'une lettre a été reçue de la Coopérative de Solidarité en Habitation de St-Stanislas, demandant l'appui du CSSS Vallée-de-la-Batiscan.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1192-01-09
Relative à la demande d'appui de la Coopérative de Solidarité en Habitation de St-Stanislas

CONSIDÉRANT la volonté de l'établissement de permettre aux personnes de 70 ans et plus de demeurer dans leur milieu en bénéficiant d'un cadre de vie agréable et sécuritaire;

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'appuyer la Coopérative de Solidarité en Habitation de St-Stanislas afin de répondre aux critères du programme d'aide financière.

- Adoptée à l'unanimité –

10.3 Démission au CA – Nomination au comité de suivi des ressources humaines

Monsieur Gilles Maurais, président du conseil d'administration, informe les administrateurs sur une lettre de démission reçue de madame Gaétane Tremblay.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1193-01-09
Relative à la démission de madame Gaétane Tremblay

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, d'accepter la démission de madame Gaétane Tremblay, à titre de membre du conseil d'administration et que des remerciements lui soient adressés pour son implication au conseil d'administration.

- Adoptée à l'unanimité –

Suite au départ de madame Tremblay, les administrateurs doivent nommer un nouveau membre pour siéger sur le comité de suivi des ressources humaines.

Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée.

Résolution : 1194-01-09
Relative à la nomination d'un membre au comité de suivi des ressources humaines

IL EST RÉSOLU, sur proposition dûment appuyée, de nommer madame Alice Trottier pour siéger sur le comité de suivi des ressources humaines.

- Adoptée à l'unanimité -

10.4 Moratoire sur le développement des RNI

Monsieur Alain Corriveau, directeur général, informe les membres sur les intentions de l'Agence de mettre un moratoire sur le développement des RNI.

Plus de détails seront disponibles lors d'une prochaine rencontre avec le PDG de l'Agence.

CA-074-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition dûment appuyée l'assemblée est levée à 20 h 40.

Alain Corriveau
Secrétaire

Gilles Maurais
Président

Adopté le 14 avril 2009